

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identification du produit / nom commercial : Brosses métalliques en acier au carbone

Utilisation du produit : Abrasifs employés sur les métaux, le béton, la maçonnerie et les matériaux de construction.

Fabricant : United Abrasives inc.
B. P. 75, route 66
Willimantic, CT 06226

Internet : www.unitedabrasives.com

N° de téléphone pour information : 860 456-7131 **N° de téléphone en cas d'urgence :** 860 456-7131

Date de préparation de la FS : Juin 2009

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est une brosse métallique grise, ne dégageant aucune odeur.

SURVOL DES SITUATIONS D'URGENCE

La poussière formée par l'utilisation de ce produit peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires. Les particules ou les dépôts de poussière peuvent provoquer des lésions par abrasion aux yeux. Le chrome peut provoquer une sensibilisation cutanée ou respiratoire, ou les deux.

3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient dangereux	N° CAS	%
Fer	7439-89-6	95 à 99
Manganèse	7439-96-5	1,7 max.
Chrome	7440-47-3	1,5 max.
Silicone	7440-21-3	1,6 max.

4. PREMIERS SOINS

Ingestion : Si de la poussière a été avalée, consulter un médecin.

Inhalation : Si la personne a été surexposée à de la poussière, la transporter au grand air et appeler un médecin.

Contact avec les yeux : Asperger les yeux avec une grande quantité d'eau, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Si un corps étranger a pénétré dans l'œil, appeler un médecin sans tarder.

Contact cutané : Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever la poussière. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les remettre.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyen d'extinction : Utiliser tout moyen qui convient pour éteindre un incendie à proximité.

Techniques spéciales en cas d'incendie : Aucune.

Risques d'incendie ou d'explosion inhabituels : Ce produit n'est pas combustible, toutefois, il faut tenir compte des risques potentiels d'incendie ou d'explosion qui découlent du meulage ou de la coupe du matériau de base. Un grand nombre de matériaux libèrent des poussières ou des copeaux qui peuvent être inflammables ou explosifs lorsqu'ils sont brossés, usinés ou meulés.

Produit dangereux résultant de la combustion : Aucun connu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Ramasser, balayer ou aspirer et mettre au rebut de façon appropriée. Réduire la production de poussière. Aviser les autorités selon les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques de travail recommandées : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer la poussière. Se laver soigneusement après la manipulation et l'utilisation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composants des matériaux de base ou des revêtements qui sont brossés, usinés ou meulés. Se reporter aux normes régissant l'utilisation des différentes substances que l'OSHA a établies pour connaître les autres exigences en matière de pratiques de travail, le cas échéant.

Lors d'opérations normales de brossage électrique, des fragments de matériau peuvent se détacher de la brosse avec une force considérable tout en arrachant des filaments de brosse, lesquels ont été cassés en raison de la fatigue. La possibilité de blessures sérieuses existe à la fois pour l'opérateur et les autres personnes qui se trouvent dans la même zone de travail (peut-être 50 pieds (15 m) ou plus de la brosse). Pour se protéger contre ce danger, avant de se servir de la brosse, durant la rotation et jusqu'à ce que la brosse arrête de tourner, toutes les personnes qui se trouvent dans l'espace de travail devraient porter des lunettes de sécurité ou un masque complet de protection par-dessus des lunettes protectrices à écrans latéraux, de même que des vêtements de protection appropriés.

Entreposage : Ranger dans un endroit sec.

8. MESURES PRÉVENTIVES / PROTECTION PERSONNELLE

Lignes directrices concernant l'exposition

Ingrédient dangereux	PEL (OSHA)	VLE (ACGIH)
Fer (comme la poussière ou des émanations d'oxyde de fer)	10 mg/m ³	5 mg/m ³ (fraction inhalable)
Manganèse	5 mg/m ³ plafond	0,2 mg/m ³
Chrome	0,5 mg/m ³	0,5 mg/m ³
Silicone	15 mg/m ³ (empoussiérage global) 5 mg/m ³ (fraction inhalable)	Non établie

Remarque : Tenir compte également des composants des matériaux de base et des revêtements qui sont meulés.

Ventilation : Au besoin, se servir d'une aspiration localisée ou de la ventilation générale pour réduire l'exposition à la poussière et maintenir la concentration de contaminants en deçà des valeurs limites d'exposition (VLE).

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH lorsque les limites d'exposition ont été dépassées ou dans les endroits où l'exposition à la poussière est excessive. Lors du choix d'une protection respiratoire adéquate, tenir compte des possibilités d'une exposition aux composants des revêtements ou des matériaux de base qui sont brossés ou usinés. Le cas échéant, consulter les normes de l'OSHA se rapportant au plomb, au cadmium, etc. Le choix de la protection respiratoire dépend du type, de la forme et de la concentration des contaminants. Sélectionner et utiliser les appareils respiratoires selon la norme OSHA 1010.134 et les bonnes pratiques d'hygiène du travail.

Gants : Les gants de tissu ou de cuir sont recommandés.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou un masque de protection facial porté par-dessus des lunettes protectrices à écrans latéraux.

Autre : Des vêtements de protection peuvent être utiles pour empêcher la contamination des vêtements personnels. Des protecteurs d'oreilles peuvent s'avérer nécessaires.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition : Sans objet

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Densité relative : Sans objet

Point de fusion : Sans objet

Apparence et odeur : Brosses grises, sans odeur.

Point éclair : Non combustible

Tension de vapeur : (mm Hg) sans objet

Densité de la vapeur : (Air = 1) sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Point éclair : Non combustible

Limites d'inflammabilité LIE : Sans objet

LSE : Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable.

Incompatibilité : Aucune connue.

Produits de décomposition dangereux : La poussière occasionnée par le brossage ou le meulage peut contenir des ingrédients cités dans la section 3 ainsi que d'autres ingrédients potentiellement dangereux provenant du matériau de base lorsqu'il est meulé ou brossé ou durant la pose d'un revêtement.

Polymérisation dangereuse : Aucun risque.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RISQUES POUR LA SANTÉ

Ingestion : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut entraîner l'obstruction du tractus gastro-intestinal.

Inhalation : La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Yeux : La poussière peut causer une irritation des yeux. Les particules ou les dépôts de poussière peuvent provoquer des lésions par abrasion aux yeux.

Peau : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. La friction de cette brosse sur la peau peut entraîner une irritation mécanique ou des lésions par abrasion.

Sensibilisation : Le chrome peut provoquer une sensibilisation cutanée ou respiratoire, ou les deux.

Effets chroniques : Une surexposition à long terme à la poussière peut entraîner des lésions aux poumons (fibrose) s'accompagnant de toux, d'essoufflement et d'une diminution de la capacité de respirer. Une sensibilisation cutanée ou respiratoire peut aussi apparaître. Le tabagisme peut aggraver les effets chroniques. Une exposition prolongée à des niveaux de bruit élevés durant les opérations peut également avoir des répercussions sur l'ouïe. Dans la plupart des cas, un danger encore plus grand provient de l'exposition à la poussière ou aux vapeurs dégagées par le matériau, la peinture ou le revêtement qui doivent être meulés ou brossés. La plus grande quantité de poussière produite durant le meulage ou le brossage provient du matériau de base qui doit être traité et le danger potentiel lié à cette exposition devrait être évalué. Une exposition chronique au manganèse peut provoquer des lésions au système nerveux.

Cancérogénicité : Aucun de ces ingrédients n'est classé comme étant cancérigène ou répertorié comme substance potentiellement cancérigène par l'OSHA, le NTP, l'ACGIH et le CIRC.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Les employés qui souffrent déjà d'une maladie respiratoire sont plus vulnérables à une exposition au produit.

Valeurs de toxicité aiguë :

Ce produit et ses composants ne sont pas toxiques à effets aigus. Les seules données disponibles en ce qui a trait à la toxicité aiguë des composants sont énumérées ci-dessous.

Fer : DL50 Rat (orale) 30 gm/kg

Manganèse : DL50 Rat (orale) 9 gm/kg

Silicone : DL50 Rat (orale) 3 160 mg/kg

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée écologique n'est disponible pour ce produit. L'emploi de ce produit n'implique aucun risque prévisible pour l'environnement. Toutefois, il faut tenir compte des effets potentiels du meulage ou de la coupe du matériau de base sur l'environnement.

13. ÉLIMINATION DU PRODUIT

Jeter le produit au rebut selon la réglementation locale, provinciale et fédérale en vigueur. La réglementation locale peut s'avérer plus stricte que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de pouvoir procéder correctement à l'identification des déchets et à leur mise au rebut conformément à la réglementation en vigueur.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) :

Nom officiel d'expédition : Non réglementé
Numéro ONU : Aucun
Classe de risques/groupe d'emballage : Aucun
Étiquettes requises : Aucune

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Section 311/312 Catégories de danger de la SARA (*Loi sur le Fonds spécial*) : Sans objet

Section 313 (*Loi sur le Fonds spécial*) : Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui doivent être déclarés en vertu de la section 312 du Titre III de la *Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement de 1986* et de la partie 372 de l'article 40 du Code of Federal Regulations (Déclaration des déversements de substances toxiques) :

Manganèse	7439-96-5	1,7 % max.
Chrome	7440-47-3	1,5 % max.

Proposition 65 de la Californie : MISE EN GARDE – La coupe, le ponçage, le perçage et le meulage de matériaux tels que le bois, la peinture, le ciment, la maçonnerie et le métal peuvent produire de la poussière. Celle-ci contient souvent des produits chimiques qui ont des propriétés cancérigènes connues ou qui peuvent entraîner des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de santé génésique.

Classification du SIMDUT : N'est pas un produit contrôlé. Ce produit répond à la définition d'un « article manufacturé » selon la réglementation du SIMDUT. Ce produit a été classé en vertu du Règlement sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique présente tous les renseignements exigés par celui-ci.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cote de danger selon la NFPA : Santé : 1
Incendie : 0
Réactivité : 0

Date de la révision précédente : 13/12/06

Date de cette révision : 04/06/09

Sommaire de la révision : Mise à jour des limites d'exposition. Renseignements sur l'inflammabilité déplacés à la section 9.

Préparée par : Denese A. Deeds, CIH IH&SC inc., Woodbridge, CT 06525

Au moment de la préparation de cette fiche signalétique, l'information précédente était jugée exacte et actuelle. Puisque United Abrasives ne peut exercer de contrôle sur l'usage de ces renseignements ni sur les conditions d'utilisation de ce produit, il appartient aux utilisateurs de s'assurer que le produit est employé de façon sûre.